

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2025
COMMUNE DE TRONVILLE-EN-BARROIS

La réunion a débuté le 4 novembre 2025 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur BRIAT Daniel.

Membres présents :

Monsieur BRIAT Daniel
Madame CAUSIN Coralie
Madame COLSON Cynthia
Monsieur GRUAUX Enzo
Monsieur GUILLAUME Louis
Madame HUMBERT Christell
Monsieur HUSSON Régis - conseiller municipal
Monsieur LEBLANC Gérard - Adjoint
Monsieur PAUL Jacky
Monsieur PINOTIE Sylvain - Adjoint
Monsieur POSSIEN Christophe

Membres absents représentés :

Madame BOUQUET Sabine Pouvoir donné à Mme COLSON Cynthia
Madame BRIAT Cathie - Adjoint Pouvoir donné à Mme CAUSIN Coralie

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Monsieur GRUAUX Enzo

Le quorum (plus de la moitié des 13 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2025_034 - Rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (collectif et non collectif)
2025_035 - Approbation rapport CLECT du 01 10 2025
2025_036 - Fonds de concours - Renouvellement de l'éclairage des salles de classe de l'école du Bouvret
2025_037 - Convention La Poste
2025_038 - Repas des Aînés : participation des conjoints
2025_039 - RWE - Projet d'implantation du parc éolien sur la commune de Tronville en Barrois par la Société Parc Eolien de Tronville en Barrois
2025_040 - Affouages - Règlement 2025
2025_041 - Achat parcelles MALNORY
2025_042 - Adressage
2025_043 - Acquisition de parcelles
- Questions diverses

2025_034 - Rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (collectif et non collectif)

Le Maire a transféré les rapports d'activités 2024 de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud aux membres du conseil municipal.

Les rapports sont actés

13 voix pour

2025_035 - Approbation rapport CLECT du 01 10 2025

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à la Communauté d'agglomération ou aux communes, en fonction de l'évolution des compétences communautaires et de l'intérêt communautaire, et correspondant aux compétences dévolues à la Communauté d'agglomération.

La CLECT établit un rapport portant évaluation des charges transférées qui est adopté à la majorité des 2/3 des membres présents.

Une fois adopté au sein de la CLECT, le rapport doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de la communauté à la majorité qualifiée.

Il revient ensuite au conseil communautaire de constater le montant exact des attributions de compensation par différence (entre l'attribution de compensation initiale et la charge transférée).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts notamment son article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1480 du 23 juillet 2012 portant fusion des communautés de communes de Bar-le-Duc et du Centre Ornain en vue de la création d'une communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-1792 du 27 août 20123 autorisant l'adhésion de la commune de Nançois-sur Ornain à la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-2557 du 29 octobre 2013 portant rattachement de la commune de Nant-le-Grand à la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-2558 du 29 octobre 2013 portant rattachement de la commune de Nantois à la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-2559 du 29 octobre 2013 portant rattachement de la commune de Tannois à la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-3009 du 20 décembre 2013 portant défusion de la commune de Loisey-Culey et retour à l'autonomie des communes de Loisey et de Culey ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 janvier 2013 relative à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

Vu le rapport d'évaluation de la CLECT du 1^{er} octobre 2025, annexé ;

Considérant que le rapport d'évaluation a été adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 1^{er} octobre 2025 ;

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être approuvées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 1^{er} octobre 2025,
- d'arrêter le montant du coût net des charges liées à l'équipement réseau de chaleur de la Côte Ste Catherine à Bar-le-Duc à hauteur de 0 €.

Après délibération le Conseil Municipal :

- approuve le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées du 01/10/2025 ainsi que le montant des charges liées à l'équipement réseau de chaleur de la Côte Ste Catherine à Bar-le-Duc à hauteur de 0 €.

13 voix pour

2025_036 - Fonds de concours - Renouvellement de l'éclairage des salles de classe de l'école du Bouvret

Annule et remplace la délibération 2025_021

La commune a pour projet de procéder au renouvellement de l'éclairage des salles de classe de l'école du Bouvret, aujourd'hui vétuste, par un éclairage répondant à la norme NF EN-12464-1 et, de plus, beaucoup moins énergivore.

Dans le cadre du règlement du Fonds de concours 2025, la commune sollicite la Communauté d'Agglomération sur ce projet au titre du domaine 3.1.5 Opérations de maîtrise de l'énergie, afin de pouvoir bénéficier d'une aide.

Le coût du matériel est estimé à 10 242,30 € HT. Les travaux seront réalisés en régie.

**PLAN DE FINANCEMENT
RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE SALLES DE CLASSE
ECOLE DU BOUVRET**

DEPENSES	MONTANTS HT	RECETTES	MONTANTS HT
		Autofinancement 60%	6 145,38
Achat matériel	10 242,30	Aides publiques	
		Fonds de concours 40%	4 096,92
TOTAL DES DEPENSES	10 242,30	TOTAL DES RECETTES	10 242,30

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement
- Autorise Mr le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud pour un soutien au titre du fonds de Concours
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents pour mener à bien ce dossier

13 voix pour

2025_037 - Convention La Poste

Il convient de renouveler la convention de partenariat avec La Poste Agence Communale.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible,
- L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12h
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins des citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1er euro réalisé.
- Un outil de formation à distance plus accessible est mis en place
- Une rémunération valorisant l'activité est instaurée (versement d'une partie des bénéfices générées par les ventes de produits par l'APC)...

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte les termes de la convention pour la gestion d'un point de contact, la poste agence communale pour une durée de 9 ans,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à transmettre les éléments nécessaires pour le versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle.

13 voix pour

2025_038 - Repas des Aînés : participation des conjoints

Chaque année, un repas est organisé pour les résidents de Tronville en Barrois de 65 ans et +. Les personnes ont la possibilité d'être accompagnées. Toutefois, si l'accompagnant a moins de 65 ans et/ou ne réside pas à Tronville en Barrois, une participation financière de 40 € sera demandée.

Le conseil municipal valide qu'une participation de 40€ soit demandée aux accompagnants.

13 voix pour

2025_039 - RWE - Projet d'implantation du parc éolien sur la commune de Tronville en Barrois par la Société Parc Eolien de Tronville en Barrois
--

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société RWE Renouvelables France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après « le Projet »). Le Projet est désormais conduit par la société PARC ÉOLIEN DE TRONVILLE-EN-BARROIS, dont l'unique actionnaire est la société RWE Renouvelables France.

Conformément à l'article 9 de la Convention de mise à disposition de chemins ruraux et voies communales signée par la commune le 16 septembre 2022, la société RWE Renouvelables France souhaite que la société PARC EOLIEN DE TRONVILLE-EN-BARROIS, qui l'accepte, se substitue à elle dans ses droits et obligations. En conséquence, la société RWE Renouvelables France demande à la commune son accord préalable à la substitution.

Considérant que la société PARC ÉOLIEN DE TRONVILLE-EN-BARROIS va donc (i) édifier des éoliennes et/ou aménagements sur le territoire de la commune de Tronville-en-Barrois et (ii) utiliser et faire passer des câbles ~~sur~~/sous/au dessus. d'un/des terrains ou voies relevant du domaine communal

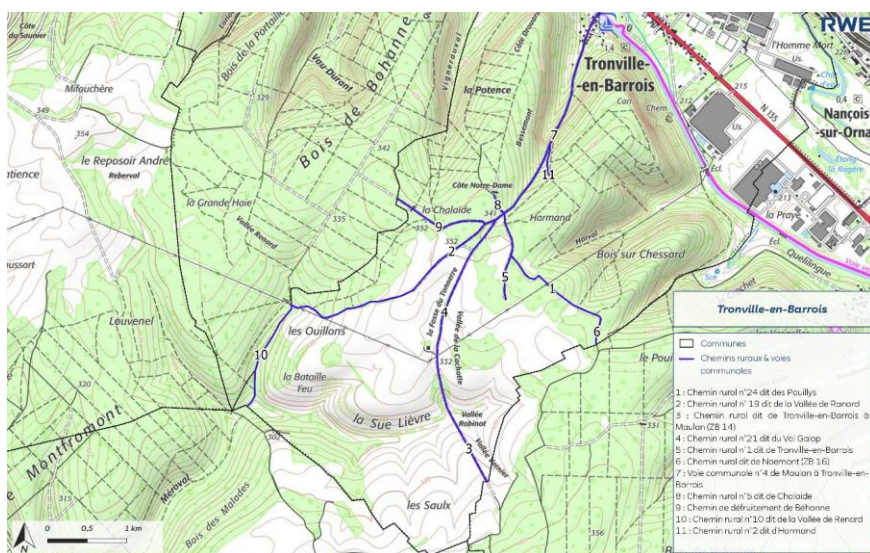
Considérant que la société PARC ÉOLIEN DE TRONVILLE-EN-BARROIS devra joindre, à son dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis de remise en état correspondant aux chemins et/ou parcelles occupés par le Projet.

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation, une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet et présentant le projet et les modalités de la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales (parcelles/voies concernées, loyer/indemnité, durée) ainsi que l'avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc Eolien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Approuve** la mise à disposition de son/ses voies communales/chemins ruraux (identifiés en annexe) à la société PARC ÉOLIEN DE TRONVILLE-EN-BARROIS ;
- **Approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société PARC ÉOLIEN DE TRONVILLE-EN-BARROIS dans la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales et dans l'avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc Eolien ;(il n'est pas autorisé le passage des câbles SUR un/des terrains ou voies relevant du domaine communal
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ainsi que les avis de remise en état correspondants aux parcelles et/ou chemins concernés.

Annexe : chemins ruraux et/ou voies communales



10 voix pour 1 voix contre (Mr HUSSON) 2 abstentions (Mr GRUAUX-Mme HUMBERT)

2025_040 - Affouages - Règlement 2025

La commune souhaite la délivrance de l'ensemble des produits issus des parcelles 10 – 11 et 33A en vue d'y réaliser de l'affouage cet hiver.

Tarifs: 7 € le stère 14 € au-dessus de 30 stères
3.5 € le stère de Bois mort bois déprécié gratuit sur accord

Délai d'achèvement des travaux :

- Jusqu'au 15 avril 2026 pour l'abattage

- Jusqu'au 10 Mai 2026 pour l'en-stérage
- Débardage sur autorisation du responsable, jusqu'au 15 septembre 2026,

Renseignements : Responsable Forêts G.LEBLANC 06 42 23 02 96
 S.PINOTIE 06.35.59.53.84
 E.GRUAAUX 06.95.43.75.55
 T.SCHRADER 06.74.53.55.30

Renseignements techniques : ONF M.MOUROT 06 24 36 73 29

Je vous demande également de bien vouloir prendre connaissance du règlement joint.

Après délibération, le conseil municipal valide les tarifs ainsi que le règlement affouages **2025-2026**.

12 voix pour
1 voix contre (Mr HUSSON)

2025_041 - Achat parcelles MALNORY

Annule et remplace délibération 2024_024

La collectivité souhaite acquérir les parcelles ci-dessous appartenant à Mrs Jean MALNORY et Fabrice MALNORY 7 la côte Gérard 55000 FAINS VEEL

Vente succession Jean MALNORY : Parcelles

D 780 - 490 m ²	D 782 - 16 420 m ²	D 784 - 160m ²
D 786 - 297 m ²	D 787 - 320 m ²	D 788 - 110 m ²
D 795 - 70 m ²		

d'une superficie totale de 17 867 m² (3 400 €/ha) soit **6 074.78 €**

Après délibération, le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles référencées ci-dessus.

Les dépenses sont inscrites au budget 2025. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au maire ou à l'adjoint délégué pour mener à bien ce dossier.

13 voix pour

2025_042 - Adressage

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'article 169 de la LOI 3DS reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le conseil municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation.

Cette loi vise à faciliter la géolocalisation des habitations et à améliorer l'accès aux services publics et privés. Les communes doivent également maintenir une base d'adresse locale pour alimenter la base nationale des adresses.

Ce travail de mise à jour a été confié à La Poste en lien avec la commune dont le résultat est le suivant :

- suppression de numéros de bâtiments/maisons

- modification de voie de la commune qui vous sont présentées ci-dessous :

SECTION	PARCELLE	<u>ancien</u> N°	extension	<u>ancienne</u> VOIE	<u>nouveau</u> N°	<u>nouvelle</u> VOIE	COMMUNE	COMMENTAIRE éventuel
AA	0082	3	bis	Chemin de la Garenne			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AA	0082	7		Chemin de la Garenne			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AA	0086	11		Chemin de la Garenne			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AI	0077	4		Chemin du Rougea			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AD	0080	76		Grande Rue			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AD	0315	1		Impasse de la Rotonde			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AD	0315	4		Impasse de la Rotonde			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AD	0315	5		Impasse de la Rotonde			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AD	0315	6		Impasse de la Rotonde			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AD	0079	74		Impasse du Château	74	Grande rue	Tronville-en-Barrois	Modification de voie
AD	0080	76		Impasse du Château	76	Grande rue	Tronville-en-Barrois	Modification de voie
AD	0080	78		Impasse du Château	78	Grande rue	Tronville-en-Barrois	Modification de voie
AL	0004	99999		Le Champ Miot			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AD	0320	2		Logeco			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AD	0315	3		Logeco			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AD	0315	4		Logeco			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AD	0371	5		Logeco			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AD	0315	6		Logeco			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AI	0108	2	bis	Rue de la Gare			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AI	0108	4		Rue de la Gare			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AI	0087	2	bis	Rue du Filage			Tronville-en-Barrois	Supprimé
AI	0100	2	ter	Rue du Filage			Tronville-en-Barrois	Supprimé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la suppression – modification des numéros-voies recensées dans le tableau ci-dessus
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Autorise la publication de ces modifications sur la BAL (Base d'Adresse Locale)

13 voix pour

2025_043 - Acquisition de parcelles

Annule et remplace délibération 2024_023

Il convient d'annuler la délibération 2024_023 concernant l'acquisition de parcelles à Mr LECHAUDEL et Mme Anne-Marie PHILIPPE dont le montant était estimé à 33 367 €.

La commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées ci-dessous aux propriétaires dont le nom est indiqué dans la répartition ci-dessous pour un montant total de 39 907,42 €.

Nom derniers propriétaires	Section	n°	Valeur (€)	€/Ha	Surface cadastrale	Lieu-dit
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	AD	201	789,00 €	30 000,00 €	00 ha 02 a 63 ca	Verger la voie marchande
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	B	21	286,62 €	3 400,00 €	00 ha 08 a 43 ca	Au dessous de la cote de Mouss
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	B	22	507,50 €	7 000,00 €	00 ha 07 a 25 ca	Au dessous de la cote de Mouss
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	B	23	843,50 €	7 000,00 €	00 ha 12 a 05 ca	Au dessous de la cote de Mouss
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	B	271	379,10 €	3 400,00 €	00 ha 11 a 15 ca	La cote de Fauvremont
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	D	141	212,50 €	3 400,00 €	00 ha 06 a 25 ca	Horval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	D	218	2 024,70 €	3 400,00 €	00 ha 59 a 55 ca	Sur les Pouillys
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	D	257	79,90 €	3 400,00 €	00 ha 02 a 35 ca	Sur les Pouillys
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	D	635	278,80 €	3 400,00 €	00 ha 08 a 20 ca	A L Acla
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	D	678	27,20 €	3 400,00 €	00 ha 00 a 80 ca	A Miton
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	D	698	93,50 €	3 400,00 €	00 ha 02 a 75 ca	A Miton
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	D	792	93,50 €	3 400,00 €	00 ha 02 a 75 ca	La Cote Drouard
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	D	793	462,40 €	3 400,00 €	00 ha 13 a 60 ca	La Cote Drouard
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	D	853	1 263,10 €	3 400,00 €	00 ha 37 a 15 ca	A Baudine
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	D	954	281,86 €	3 400,00 €	00 ha 08 a 29 ca	Haut de Vignerauval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	D	1024	384,20 €	3 400,00 €	00 ha 11 a 30 ca	Haut de Vignerauval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	D	1028	7 964,00 €	5 500,00 €	01 ha 44 a 80 ca	Haut de Vignerauval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland - Famille LEJUSTE	E	58	2 869,10 €	13 000,00 €	00 ha 44 a 15 ca	Aux Havillons
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	A	614	346,80 €	3 400,00 €	00 ha 10 a 20 ca	La Cote Corneille
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	A	619	125,80 €	3 400,00 €	00 ha 03 a 70 ca	La Cote Corneille
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	A	683	612,00 €	3 400,00 €	00 ha 18 a 00 ca	La Cote Corneille
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	A	752	79,90 €	3 400,00 €	00 ha 02 a 35 ca	Le fond de Griaual
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	B	1378	256,70 €	3 400,00 €	00 ha 07 a 55 ca	Au dessus du Chemin de Salmagne
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	B	1379	143,14 €	3 400,00 €	00 ha 04 a 21 ca	Au dessus du Chemin de Salmagne
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	B	1384	1 286,90 €	3 400,00 €	00 ha 37 a 85 ca	Au dessus du Chemin de Salmagne

LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	B	1385	105,06 €	3 400,00 €	00 ha 03 a 09 ca	Au dessus du Chemin de Salmagne
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	2	550,80 €	3 400,00 €	00 ha 16 a 20 ca	Horval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	48	2,04 €	3 400,00 €	00 ha 00 a 06 ca	Horval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	51	69,70 €	3 400,00 €	00 ha 02 a 05 ca	Horval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	52	130,90 €	3 400,00 €	00 ha 03 a 85 ca	Horval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	77	858,16 €	3 400,00 €	00 ha 25 a 24 ca	Horval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	103	486,20 €	3 400,00 €	00 ha 14 a 30 ca	Horval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	148	41,48 €	3 400,00 €	00 ha 01 a 22 ca	Horval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	151	542,30 €	3 400,00 €	00 ha 15 a 95 ca	Horval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	169	251,60 €	3 400,00 €	00 ha 07 a 40 ca	Horval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	203	722,50 €	3 400,00 €	00 ha 21 a 25 ca	Horval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	267	164,90 €	3 400,00 €	00 ha 04 a 85 ca	Herniere
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	344	180,20 €	3 400,00 €	00 ha 05 a 30 ca	Les Pouillys
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	368	300,90 €	3 400,00 €	00 ha 08 a 85 ca	A Harmand
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	439	333,20 €	3 400,00 €	00 ha 09 a 80 ca	Tournant d'Horval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	467	218,96 €	3 400,00 €	00 ha 06 a 44 ca	Côte d'Horval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	657	100,30 €	3 400,00 €	00 ha 02 a 95 ca	A Miton
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	658	227,12 €	3 400,00 €	00 ha 06 a 68 ca	A Miton
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	697	93,50 €	3 400,00 €	00 ha 02 a 75 ca	A Miton
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	968	59,84 €	3 400,00 €	00 ha 01 a 76 ca	Haut de Vignerauval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	979	238,00 €	3 400,00 €	00 ha 07 a 00 ca	Haut de Vignerauval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	1009	1 129,48 €	3 400,00 €	00 ha 33 a 22 ca	Haut de Vignerauval
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	1146	510,00 €	3 400,00 €	00 ha 15 a 00 ca	Au Chemin d Harmand
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	D	1159	474,64 €	3 400,00 €	00 ha 13 a 96 ca	A Harmand
LECHAUDEL Rosa - PHILIPPE Roland	ZH	39	266,25 €	1 500,00 €	00 ha 17 a 75 ca	Les Blanches Terres
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	A	459	117,30 €	3 400,00 €	00 ha 03 a 45 ca	Le Roussillon
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	A	465	12,24 €	3 400,00 €	00 ha 00 a 36 ca	Le Roussillon
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	A	466	79,90 €	3 400,00 €	00 ha 02 a 35 ca	Le Roussillon
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	A	471	39,10 €	3 400,00 €	00 ha 01 a 15 ca	Rave Terme
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	A	483	130,90 €	3 400,00 €	00 ha 03 a 85 ca	Rave Terme
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	A	490	1 796,90 €	3 400,00 €	00 ha 52 a 85 ca	Rave Terme
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	A	495	295,80 €	3 400,00 €	00 ha 08 a 70 ca	Rave Terme
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	A	566	153,00 €	3 400,00 €	00 ha 04 a 50 ca	Rave Terme
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	A	591	720,80 €	3 400,00 €	00 ha 21 a 20 ca	Le Cachon
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	A	600	190,40 €	3 400,00 €	00 ha 05 a 60 ca	Le Cachon
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	A	604	137,70 €	3 400,00 €	00 ha 04 a 05 ca	Le Cachon
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	A	605	153,00 €	3 400,00 €	00 ha 04 a 50 ca	Le Cachon
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	A	606	272,00 €	3 400,00 €	00 ha 08 a 00 ca	Le Cachon
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	A	839	442,00 €	3 400,00 €	00 ha 13 a 00 ca	Blincan
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	AN	90	132,26 €	3 400,00 €	00 ha 03 a 89 ca	Au dessus de Chessard
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	B	472	93,75 €	2 500,00 €	00 ha 03 a 75 ca	Le Giron
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	B	487	217,50 €	2 500,00 €	00 ha 08 a 70 ca	Les Varizelles
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	B	500	219,25 €	2 500,00 €	00 ha 08 a 77 ca	Les Varizelles
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	B	537	90,10 €	3 400,00 €	00 ha 02 a 65 ca	Le fond de la verse cote
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	B	541	204,00 €	3 400,00 €	00 ha 06 a 00 ca	Le fond de la verse cote
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	B	546	42,84 €	3 400,00 €	00 ha 01 a 26 ca	Le fond de la verse cote
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	B	548	222,70 €	3 400,00 €	00 ha 06 a 55 ca	Le fond de la verse cote
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	107	314,84 €	3 400,00 €	00 ha 09 a 26 ca	Horval
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	232	202,30 €	3 400,00 €	00 ha 05 a 95 ca	Sur les Pouillys
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	271	277,10 €	3 400,00 €	00 ha 08 a 15 ca	Herniere
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	300	217,60 €	3 400,00 €	00 ha 06 a 40 ca	Les Pouillys

PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	312	127,50 €	3 400,00 €	00 ha 03 a 75 ca	Les Pouillys
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	316	61,20 €	3 400,00 €	00 ha 01 a 80 ca	Les Pouillys
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	336	506,60 €	3 400,00 €	00 ha 14 a 90 ca	Les Pouillys
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	447	337,62 €	3 400,00 €	00 ha 09 a 93 ca	L'entrée d'Horval
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	450	67,32 €	3 400,00 €	00 ha 01 a 98 ca	L'entrée d'Horval
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	465	272,00 €	3 400,00 €	00 ha 08 a 00 ca	Côte d'Horval
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	494	231,20 €	3 400,00 €	00 ha 06 a 80 ca	La Cototte
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	632	71,40 €	3 400,00 €	00 ha 02 a 10 ca	A L Acla
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	719	142,80 €	3 400,00 €	00 ha 04 a 20 ca	A Vignerauval
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	722	447,10 €	3 400,00 €	00 ha 13 a 15 ca	A Vignerauval
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	724	527,00 €	3 400,00 €	00 ha 15 a 50 ca	A Vignerauval
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	796	260,10 €	3 400,00 €	00 ha 07 a 65 ca	La Cote Drouard
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	1091	154,70 €	3 400,00 €	00 ha 04 a 55 ca	A Hirdeux
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	D	1111	164,90 €	3 400,00 €	00 ha 04 a 85 ca	A Hirdeux
PHILIPPE Roland – Jeanne Collot	ZH	38	10,95 €	1 500,00 €	00 ha 00 a 73 ca	Les Blanches Terres

39 907,42
€

TOTAL

Après délibération, le conseil municipal :

- Autorise la commune à acquérir les parcelles ci-dessus mises en vente par les propriétaires cités dans le tableau ci-dessus au prix de 39 907,42 €. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.
- Autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout acte pour mener à bien ce dossier

13 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h15.

Monsieur GRUAUX Enzo
Secrétaire de séance

Monsieur BRIAT Daniel,
Maire